



CHELUN
INFORMATIONS
MUNICIPALES



SOMMAIRE

Page 2

L'édito de Monsieur
Le Maire

Pages 3 et 4

Les budgets
communaux
2024

Page 5

Les dépenses liées aux
écoles

Page 6

Les dépenses destinées
aux associations et les
tarifs municipaux

Page 7

Communiqué du SIEFT

Pages 9 à 11
Communiqué du
SMICTOM Sud-Est 35

Page 12

Calendrier de la
collecte des Ordures
Ménagères

Page 13

Les associations
Chelunaises

Page 14

Les associations
Raid Famille

Page 15

Inauguration de la
Régalante

Pages 15 et 16

Terre de
Métamorphose

Page 16

Informations diverses

L'édito de Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Le samedi 6 avril, en Conseil municipal, nous avons voté le budget primitif 2024. Une nouvelle fois **sans augmentation des taux d'imposition communaux et ce, depuis 2014**, date de notre premier mandat et dans un contexte national de très forte inflation pour les ménages, avec déjà une augmentation des bases de l'État de 3,9 % pour tous les foyers imposables.

Nous avons voté un budget en équilibre, tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que pour le budget annexe d'assainissement validé en amont par le percepteur. Vous trouverez en pages intérieures le détail de ce budget 2024.

Cette année, nous procéderons, fin septembre, et en fonction des conditions météorologiques, à l'entretien de nos routes communales ainsi que des chemins ruraux.

Le recensement de la population est désormais terminé. Les chiffres officiels nous seront transmis dans un mois environ.

Officieusement, nous pouvons déjà annoncer que la population de la commune s'est accrue de plus de 10 % par rapport au précédent recensement réalisé il y a cinq ans. On notera également un fort rajeunissement des Chelunais avec un âge moyen de 41 ans dû à l'arrivée de nouvelles familles avec enfants.

A titre de comparaison :

CHELUN : 56 enfants scolarisés de la maternelle au CM2

ÉANCÉ : 25 enfants

FORGES LA FORÊT : 5 enfants

Samedi 30 mars 2024 à 8h45, j'ai eu l'honneur de couper le ruban d'inauguration de la RÉGALANTE, itinéraire touristique qui relie le Mont-Saint-Michel à Nantes. TF1 avait choisi Chelun pour réaliser un reportage sur ce circuit cyclo-touristique, reportage qui a été diffusé le samedi 6 avril à 13h15 au cours du journal d'Anne-Claire Coudray. Je tiens à remercier toutes les personnes présentes en nombre - et matinales - et ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation festive.

Début mars, nous avons eu à traiter un dépôt sauvage de grande ampleur dans le chemin du Bois-Lambert, au N° 22, à côté du central téléphonique. En dernière page, vous trouverez des photos de l'amoncellement des détritiques ... et le montant de la facture pour enlèvement et traitement. Les auteurs ont été identifiés et j'ai déposé plainte à la gendarmerie de Janzé contre les contrevenants domiciliés sur la commune voisine de Drouges.

Je vous invite à signaler tout acte d'incivilité de cette nature afin d'éviter que cela ne se reproduise.

De nouveaux vols ont eu lieu sur la commune de Chelun et, là aussi, soyez vigilants et n'hésitez pas à relever l'immatriculation de tout véhicule qui peut vous paraître suspect.

Bien cordialement,

Votre Maire, Christian SORIEUX

Vice-Président de Roche Aux Fées Communauté,

en charge des finances et des sports

Conseiller départemental du canton de La Guerche de Bretagne

Président du syndicat intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil

La participation aux différentes écoles a augmenté de 3 889.69 euros par rapport à l'an passé. Retrouvez le détail en page 5

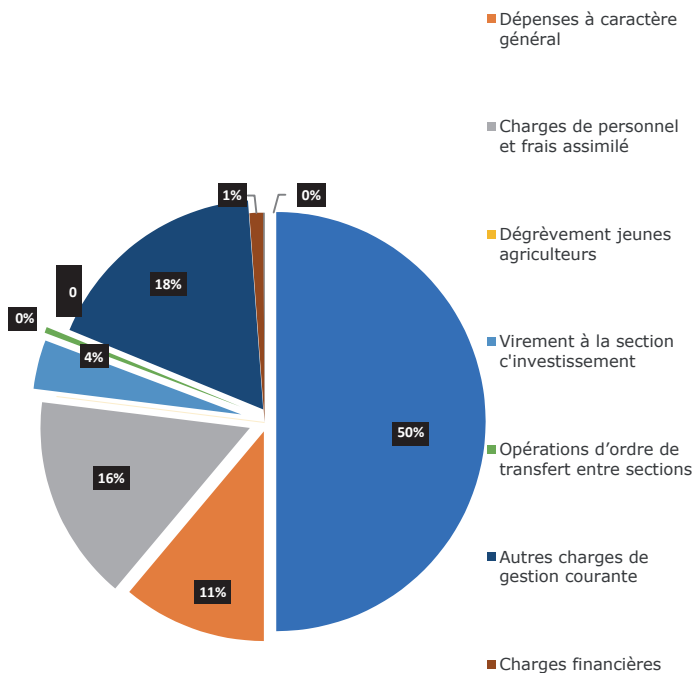
| Dépenses de fonctionnement | Chapitres | Prévu 2024 |
|---|-----------|--------------|
| | | 270 472.34 € |
| Dépenses à caractère général | C011 | 60 093.35 € |
| Charges de personnel et frais assimilés | C012 | 85 797.00 € |
| Dégrèvement jeunes agriculteurs | C014 | 10.00 € |
| Virement à la section d'investissement | C023 | 20 393.62 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | C042 | 2 474.00 € |
| Autres charges de gestion courante | C65 | 95 415.29 € |
| Charges financières | C66 | 5 779.08 € |
| Dotations pour dépréciations des actifs circulants - provisions pour créances douteuses | C68 | 510.00 € |

| Recettes de fonctionnement | Chapitres | Prévu 2024 |
|---|-----------|--------------|
| | | 270 472.34 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | C002 | 21 016.00 € |
| Atténuations de charges | C013 | 200.00 € |
| Produits des services du domaine et ventes diverses | C70 | 5 660.17 € |
| Impôts et taxes | C73 | 152 096.28 € |
| Dotations et participations | C74 | 69 604.89 € |
| Autres produits de gestion courante | C75 | 21 595.00 € |
| Produits exceptionnels | C77 | 300.00 € |

| Dépenses d'investissement | Chapitres | Prévu 2024 |
|-------------------------------|-----------|--------------|
| | | 261 396.74 € |
| Emprunts et dettes assimilées | C16 | 20 719.41 € |
| Immobilisations incorporelles | C204 | 117 677.33 € |
| Immobilisations corporelles | C21 | 123 000.00 € |

| Recettes d'investissement | Chapitres | Prévu 2024 |
|--|-----------|--------------|
| | | 261 396.74 € |
| Résultat antérieur | C001 | 99 220.51 € |
| Virement section de fonctionnement | C021 | 20 393.62 € |
| Produits des cessions d'immobilisations | C024 | 740.00 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | C040 | 2 474.00 € |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | C10 | 20 436.47 € |
| Subventions d'investissement | C13 | 75 382.14 € |
| Emprunts et dettes assimilées | C16 | 42 750.00 € |

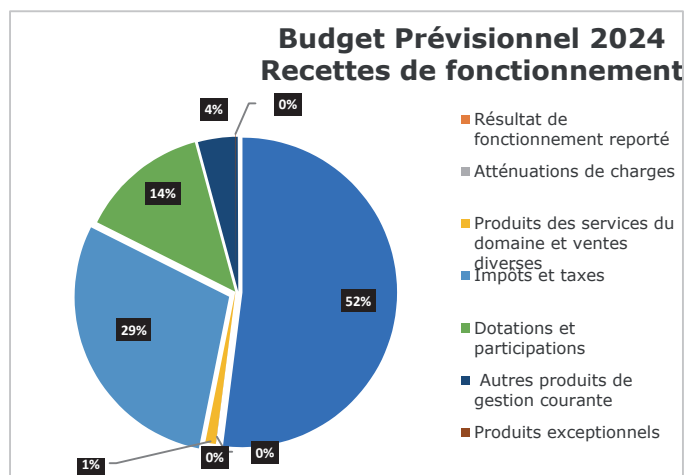
Budget Prévisionnel 2024 Dépenses de fonctionnement



Les charges de gestion courantes représentent la plus grosse dépense, pour la commune de Chelun.

Suivent les charges de personnel et les dépenses à caractère général.

Les recettes principales de la commune proviennent de l'imposition.



Budget assainissement

| La section d'exploitation | | |
|---|---------------------------------------|-------------|
| Les dépenses et recettes d'exploitation sont estimées à 31 369,46 € | | |
| Chapitres | Objet | Montant |
| 11 | Charges à caractère général | 17 796,46 € |
| 42 | Opérations d'ordre de transfert | 13 573 € |
| Chapitres | Objet | Montant |
| 2 | Résultat reporté de fonct. | 10 295,46 € |
| 70 | Produits services, domaines et ventes | 13 000 € |
| 42 | Opérations d'ordre de transfert | 8 074 € |
| La section d'investissement | | |
| Les dépenses et recettes d'investissement sont estimées à 20 417,33 € | | |
| Chapitres | Objet | Montant |
| 21 | Immobilisations corporelles | 12 343,33 € |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert | 8 074 € |
| Chapitres | Objet | Montant |
| 1 | Résultat antérieur | 6 844,33 € |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert | 13 573 € |

Les dépenses destinées aux écoles



| Evolution du coût moyen départemental par élève en Ile-Et-Vilaine | Elève maternelle | Elève primaire |
|---|------------------|----------------|
| 2020-2021 | 1 262.00 € | 386.00 € |
| 2021-2022 | 1 307.00 € | 384.00 € |
| 2022-2023 | 1 402.00 € | 401.00 € |
| 2023-2024 | 1 466.00 € | 424.00 € |

Le coût moyen départemental d'un élève est en constante augmentation depuis quatre ans.

| Effectifs élèves habitants Chelun scolarisés dans des communes extérieures en 2024 | Nombre d'élèves en maternelle | Nombre d'élèves en primaire | Total |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Ecole Publique Martigné-Ferchaud | 6 | 7 | 13 |
| Ecole Publique La Guerche-de-Bretagne | 3 | 1 | 4 |
| Ecole Privée La Guerche-de-Bretagne | 1 | 4 | 5 |
| Ecole Privée Senonnes | 0 | 2 | 2 |
| Total | 10 | 14 | 24 |

| Détail participation pour le RPI en 2024 | Montants 2024 | Différence avec 2023 |
|--|--------------------|----------------------|
| Contrat école privée chelun / OGEC | 21 868.00 € | 1 031.00 € |
| Cantine école privée / OGEC | 6 135.48 € | 207.48 € |
| Garderie / OGEC | 1 627.79 € | 310.30 € |
| Piscine / OGEC | 935.00 € | 228.58 € |
| Fournitures scolaires école privée / OGEC | 810.00 € | - € |
| Classe découverte / OGEC | 510.00 € | - € |
| Total | 31 886.27 € | 1 777.36 € |

| Ecoles | Nombre d'enfants de CHELUN en 2024 | Coût année scolaire 2024 pour la municipalité | Coût 2023 | Différence 2023 / 2024 |
|--|------------------------------------|---|--------------------|------------------------|
| RPI 3 Clochers | 27 | 31 886.27 € | 30 108.91 € | 1 777.36 € |
| Ecole Publique Martigné-Ferchaud | 13 | 16 453.33 € | 15 462.00 € | 991.33 € |
| Ecole Publique La Guerche-de-Bretagne | 4 | 5 201.00 € | 6 500.00 € | - 1 299.00 € |
| Ecole Privée La Guerche-de-Bretagne | 5 | 3 162.00 € | 1 604.00 € | 1 558.00 € |
| Ecole Privée Senonnes (2021-2022-2023-2024) | 2 | 3 433.00 € | 2 571.00 € | 862.00 € |
| Total | 51 | 60 135.60 € | 56 245.91 € | 3 889.69 € |

Il reste à la commune un arriéré de 2 571euros à verser à l'école de Senonnes, pour les années 2021, 2022 et 2023.

Les dépenses destinées aux associations

| | | | |
|--|-------|--|---------|
| A.C.C. | 200 € | Course cycliste CCPRF | 60 € |
| A.S.P.C. | 200 € | A.D.M.R Martigné-Ferchaud / Retiers | 60 € |
| La Gaule Chelunaise | 160 € | CLIC de la Roche aux Fées / CODEM | 70 € |
| C.C.M. | 335 € | Centre Eugène Marquis | 50 € |
| Club Saint-Roch | 600 € | A.D.O.T. | 50 € |
| U.N.C. | 200 € | Prévention routière | 15 € |
| Courir pour la vie, courir pour Curie | 50 € | Restos du Cœur | 50 € |
| Association jumelage Pologne | 50 € | L'outil en main | 70 € |
| Divers | 200 € | Total associations | 2 420 € |

Les tarifs municipaux 2024

La salle communale

| Tarifs de location | | Demi-Journée | Journée | Demi-journée avec P'tit Casino | Journée avec P'tit Casino | Associations |
|--------------------|---------------|--------------|----------|--------------------------------|---------------------------|--------------|
| | Résidents | 90.00 € | 135.00 € | 45.00 € | 67.50 € | Gratuit |
| | Non-résidents | 140.00 € | 185.00 € | 70.00 € | 92.50 € | Gratuit |
| | Chauffage | 25.00 € | 50.00 € | 25.00 € | 50.00 € | Gratuit |
| | Ménage | 70.00 € | 70.00 € | 70.00 € | 70.00 € | 70.00 € |
| | Caution | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € |

Stands, barrières, parquet

| | Habitant de Chelun | Habitant Hors Commune |
|----------------------------|--------------------|-----------------------|
| Stands (36m ²) | 30.00 € | 55.00 € |
| Stand (18m ²) | 35.00 € | 55.00 € |
| Barrière | 1.00 € | 1.00 € |
| Parquet au m ² | 1.00 € | 1.25 € |

Cimetière

| Concession cimetière | Cavernes | Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir | Concession plaque au jardin du souvenir |
|----------------------|--------------------|---|---|
| 20 ans : 70 euros | 20 ans : 280 euros | 40 euros | 20 ans : 30 euros |
| 30 ans : 110 euros | 30 ans : 340 euros | | 30 ans : 40 euros |
| 50 ans : 170 euros | 50 ans : 410 euros | | 50 ans : 60 euros |



Suite à l'envoi de la 3^{ème} facture d'eau aux 16 500 abonnés par AQUALIA, beaucoup d'entre vous ont essayé de joindre l'agence AQUALIA de Retiers, sans succès. La situation est désormais rétablie avec 2 chargées de clientèles qui peuvent parfaitement renseigner les abonnés.

Voici quelques éléments d'explications sur vos dernières factures et ce qui va être mis en place :

Les conditions de facturation en 2023

1. Factures contrats avec parts fixes du 1^{er} semestre 2023 : envoi en juin 2023
2. Factures des consommations du 1^{er} semestre 2023 avec parts fixes du 2^{ème} semestre 2023 : envoi en septembre / octobre 2023
3. Factures des consommations du 2^{ème} semestre 2023 avec parts fixes du 1^{er} semestre 2024 : envoi en décembre 2023 / janvier 2024

Le retard de traitement des demandes

L'équipe clientèle locale a été renforcée afin de diminuer le délai de traitement des demandes.

La mise en place de la mensualisation

Les demandes de mensualisation sont en cours d'enregistrement et ont été terminées à la fin du mois de février 2024 : 5 acomptes à compter du 10/03/2024 jusqu'au 10/07/2024, décompte au 10/08/2024

Les facilités de paiement des factures/ La non-application de pénalités

Les abonnés ayant des difficultés à régler leur(s) facture(s) en instance ont bien évidemment l'assurance d'obtenir un échéancier selon leur convenance et leur capacité de paiement et aucun frais de relance ne sera appliqué ou sera annulé ; il suffit pour cela d'en faire la demande soit en agence soit par téléphone.

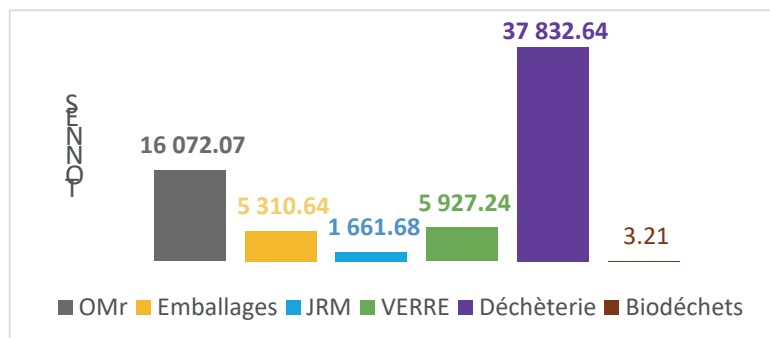
.../...

Bilan des déchets collectés en 2023 : en route vers la réduction !

En 2023, 67 757 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, issus de la collecte en porte-à-porte, bornes d'apport volontaire et déchèteries. Comment comprendre ces chiffres ?

Nous vous expliquons !

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des extensions des consignes de tri des emballages, permettant aux usagers de trier TOUS les emballages, mais aussi par l'ouverture de nouvelles filières de tri en déchèterie. En 2023 chaque habitant du territoire a produit 408 kg de déchets, tous les flux confondus. Comparé aux moyennes régionales, ce chiffre est très positif ! En 2021, un habitant breton produisait 623 kg de déchets : le SMICTOM SE 35 et ses habitants se situent bien en-dessous de cette moyenne en 2023.



Tonnages de déchets collectés pour chaque filière en 2023

Dans leur ensemble, toutes les filières ont diminué en 2023, comparé à 2022. Les déchèteries représentent cependant la majeure partie des déchets collectés par le syndicat, 58% au total. L'année 2023 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle filière de tri : les biodéchets. Cette filière sera amenée à être déployé sur tout le territoire jusqu'en 2025,



Comparaison des flux collectés par filière entre 2022 et 2023

.../...

Les évolutions entre 2022 et 2023 sont marquées par une augmentation de 17% de la filière emballages : un signe encourageant puisqu'elle montre que les habitants ont réussi à mettre en place un nouveau geste de tri ! Un maintien de la diminution des ordures ménagères (-6%) va de pair avec la mise en place des extensions des consignes de tri. Côté déchèteries, le pic d'apport post crise sanitaire a diminué et les quantités de déchets collectés se stabilisent. À noter que les déchets qui finissent en enfouissement ont diminué, comparé aux années précédentes.

Tous ces efforts investis dans le déploiement de nouvelles filières et l'adoption de gestes de tri visent à remplir des objectifs locaux, mais aussi réglementaires, à savoir :

- Réduire les apports en déchèterie qui représentent près de la moitié des déchets produits par habitant, en proposant des alternatives favorisant l'économie circulaire locale, via le réemploi et la récupération.
- Poursuivre et encourager les efforts de tri pour la filière des emballages et des biodéchets.
- Réduire le recours à l'enfouissement et la production de déchets ménagers.
- Permettre le déploiement des extensions des consignes de tri et du tri à la source des biodéchets.

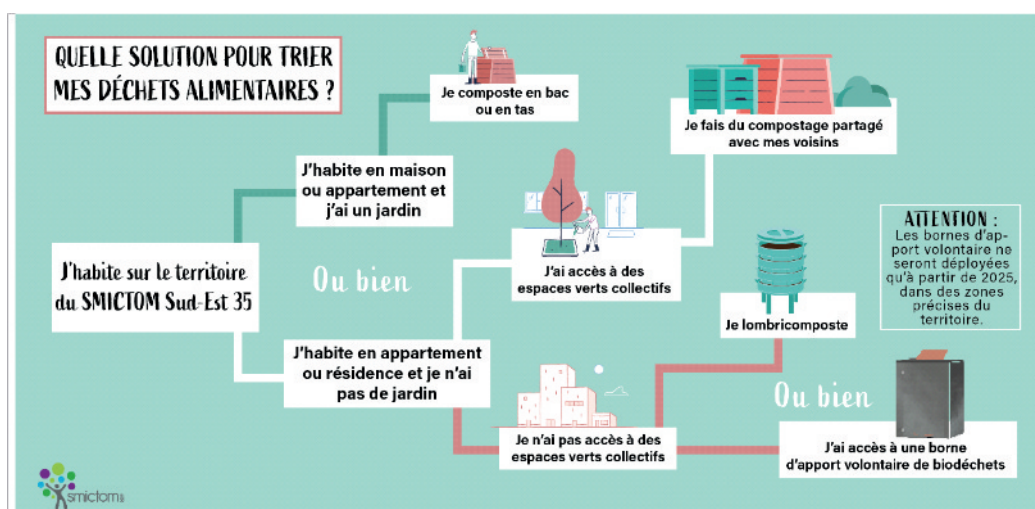
Tri des biodéchets : les solutions proposées par le SMICTOM SE 35

Le tri à la source des biodéchets est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle mesure oblige les collectivités, ici le SMICTOM Sud-Est 35 pour votre territoire, à fournir une solution de tri pour les déchets alimentaires. Ces derniers représentent 34% de notre sac d'ordures ménagères : il y a donc matière à réduire !

LES BIODÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les biodéchets sont composés de deux branches : les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures...) et les déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, branchages...). Ces déchets sont valorisables très facilement directement dans le foyer, grâce au compostage. Les déchets alimentaires peuvent tous être triés dans un composteur, en intérieur comme en extérieur. Le plan de déploiement des solutions de compostage proposées par le SMICTOM concerne le tri des déchets alimentaires : il existe déjà des solutions de tri pour les déchets verts, notamment grâce au dépôt en déchèterie.

Pour vous aider, voici comment trouver la solution de compostage adaptée à votre foyer :



Pour rappel, les prochaines distributions de composteur ont lieu :

- Le samedi 13 avril à Vitré (réservation avant le 26 février)
- Le samedi 25 mai à la Guerche de Bretagne (réservation avant le 8 avril)
- Le samedi 22 juin à Martigné-Ferchaud (réservation avant le 6 mai)

Pour l'installation d'un site de compostage partagé en résidence ou collectif, la démarche est accessible directement sur notre site internet : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/demandez-un-site-de-compostage-partage/> .

Enfin, pour les foyers ne pouvant pas mettre en place un composteur individuel ou collectif, la solution de la borne d'apport des déchets alimentaires sera déployée à partir de 2025 dans les zones d'habitat dense (hypercentre et zones agglomérées).

EN BREF

Tri des emballages : rappel des consignes

Voilà maintenant un an que tous les emballages se trient ensemble ! Pour continuer à avoir ce bon geste et valoriser de nouveaux déchets, il est important de respecter certaines consignes de tri et de dépôt, notamment :

- Il ne faut **pas emboîter les emballages** les uns dans les autres.
- Si vous souhaitez gagner de la place dans votre sac jaune, vous pouvez **aplatir les emballages dans la longueur**.
- Il n'est **pas nécessaire de laver vos emballages** avant de les jeter, vous pouvez simplement les rincer.

Tri des cartons : rappel des consignes

Les cartons ont des consignes de tri spécifiques :

- Ils sont à **déposer en déchèterie**.
- Il est **interdit de les déposer dans ou au pied des bornes d'apport volontaires**.
Déposés dans les bornes, ils remplissent et bloquent ces dernières, nuisant à la qualité du service de collecte.

NOUVEAUX ARRIVANTS : FAITES VOS DEMANDES EN LIGNE !

Vous venez d'emménager sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35 ? Vous arrivez d'une autre commune du territoire et vous avez une demande ou une déclaration à faire ? Toutes les démarches sont disponibles sur le site www.smictom-sudest35.fr : déclaration d'emménagement/déménagement, demande de bac ou de badge, demande d'informations... Sur notre site ou par téléphone, nous sommes disponibles pour suivre et répondre à vos démarches.

PLANNING DE DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

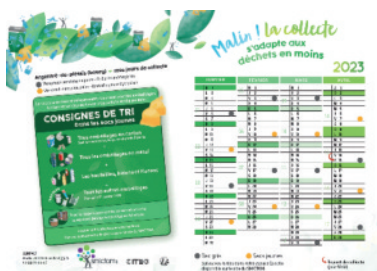
Tout au long de l'année, le SMICTOM Sud-Est 35 distribue trois rouleaux de sacs jaunes aux habitants collectés en porte-à-porte.

Le planning de distribution des sacs jaunes dans votre commune est disponible sur le site du SMICTOM, rubrique « actualités » ou sur le www.smictom-sudest35.fr/calendrier-de-distribution-des-sacs-jaunes/



• BIEN UTILISER SES SACS JAUNES :

L'acquisition et la distribution des sacs jaunes ont un coût chaque année pour la collectivité. Cela entre dans la composition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, payée par les usagers. Détourner leur usage, c'est augmenter leur besoin et donc leur coût pour l'habitant.



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SACS JAUNES

Télécharger le calendrier de collecte de votre commune sur le site du SMICTOM : <https://www.smictom-sudest35.fr/mesdechets/le-calendrier-de-collecte/>

Le composteur collectif à CHELUN



A CHELUN, le 16 février a eu lieu l'inauguration du composteur collectif des bio-déchets alimentaires.

Ce composteur est à destination des Chelunais qui n'ont pas de composteur individuel.

Le Compost sera ensuite utilisé par la commune pour ses différents travaux d'entretien de plantations.

Si vous souhaitez utiliser ce compost local, vous devez en faire la demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Malin ! la collecte s'adapte aux déchets en moins

2024

Calendrier de collecte des ordures ménagères 2024

| JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL |
|---------|---------|------|-------|
| L 1 | J 1 | V 1 | L 1 |
| M 2 | V 2 | S 2 | M 2 |
| M 3 | S 3 | D 3 | M 3 |
| 01 J 4 | D 4 | L 4 | J 4 |
| V 5 | L 5 | M 5 | V 5 |
| S 6 | M 6 | M 6 | S 6 |
| D 7 | M 7 | J 7 | D 7 |
| L 8 | J 8 | V 8 | L 8 |
| M 9 | V 9 | S 9 | M 9 |
| M 10 | S 10 | D 10 | M 10 |
| 02 J 11 | D 11 | L 11 | J 11 |
| V 12 | L 12 | M 12 | V 12 |
| S 13 | M 13 | M 13 | S 13 |
| D 14 | M 14 | J 14 | D 14 |
| L 15 | J 15 | V 15 | L 15 |
| M 16 | V 16 | S 16 | M 16 |
| M 17 | S 17 | D 17 | M 17 |
| 03 J 18 | D 18 | L 18 | J 18 |
| V 19 | L 19 | M 19 | V 19 |
| S 20 | M 20 | M 20 | S 20 |
| D 21 | M 21 | J 21 | D 21 |
| L 22 | J 22 | V 22 | L 22 |
| M 23 | V 23 | S 23 | M 23 |
| M 24 | S 24 | D 24 | M 24 |
| 04 J 25 | D 25 | L 25 | J 25 |
| V 26 | L 26 | M 26 | V 26 |
| S 27 | M 27 | M 27 | S 27 |
| D 28 | M 28 | J 28 | D 28 |
| L 29 | J 29 | V 29 | L 29 |
| 05 M 30 | | S 30 | M 30 |
| M 31 | | D 31 | |

| MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| M 1 | S 1 | L 1 | J 1 | D 1 | M 1 | V 1 | D 1 |
| J 2 | D 2 | M 2 | V 2 | L 2 | M 2 | S 2 | L 2 |
| V 3 | L 3 | M 3 | S 3 | M 3 | J 3 | D 3 | M 3 |
| S 4 | M 4 | J 4 | D 4 | M 4 | V 4 | L 4 | M 4 |
| D 5 | M 5 | V 5 | L 5 | J 5 | S 5 | M 5 | J 5 |
| L 6 | J 6 | S 6 | M 6 | V 6 | D 6 | M 6 | V 6 |
| M 7 | V 7 | D 7 | M 7 | S 7 | L 7 | J 7 | S 7 |
| M 8 | S 8 | L 8 | J 8 | D 8 | M 8 | V 8 | D 8 |
| J 9 | D 9 | M 9 | V 9 | L 9 | M 9 | S 9 | L 9 |
| V 10 | L 10 | M 10 | S 10 | M 10 | J 10 | D 10 | M 10 |
| S 11 | M 11 | J 11 | D 11 | M 11 | V 11 | L 11 | M 11 |
| D 12 | M 12 | V 12 | L 12 | J 12 | S 12 | M 12 | J 12 |
| L 13 | J 13 | S 13 | M 13 | V 13 | D 13 | M 13 | V 13 |
| M 14 | V 14 | D 14 | M 14 | S 14 | L 14 | J 14 | S 14 |
| M 15 | S 15 | L 15 | J 15 | D 15 | M 15 | V 15 | D 15 |
| J 16 | D 16 | M 16 | V 16 | L 16 | M 16 | S 16 | L 16 |
| V 17 | L 17 | M 17 | S 17 | M 17 | J 17 | D 17 | M 17 |
| S 18 | M 18 | J 18 | D 18 | M 18 | V 18 | L 18 | M 18 |
| D 19 | M 19 | V 19 | L 19 | J 19 | S 19 | M 19 | J 19 |
| L 20 | J 20 | S 20 | M 20 | V 20 | D 20 | M 20 | V 20 |
| M 21 | V 21 | D 21 | M 21 | S 21 | L 21 | J 21 | S 21 |
| M 22 | S 22 | L 22 | J 22 | D 22 | M 22 | V 22 | D 22 |
| J 23 | D 23 | M 23 | V 23 | L 23 | M 23 | S 23 | L 23 |
| V 24 | L 24 | M 24 | S 24 | M 24 | J 24 | D 24 | M 24 |
| S 25 | M 25 | V 25 | D 25 | M 25 | V 25 | L 25 | M 25 |
| D 26 | M 26 | V 26 | L 26 | J 26 | S 26 | M 26 | J 26 |
| L 27 | J 27 | S 27 | M 27 | V 27 | D 27 | M 27 | V 27 |
| M 28 | V 28 | D 28 | M 28 | S 28 | L 28 | J 28 | S 28 |
| M 29 | S 29 | L 29 | J 29 | D 29 | M 29 | V 29 | D 29 |
| J 30 | D 30 | M 30 | V 30 | L 30 | M 30 | S 30 | L 30 |
| V 31 | | M 31 | S 31 | | J 31 | | M 31 |

Mon jour de collecte - vendredi semaine paire

● Bac gris ● Sacs jaunes

↻ Report de collecte (jour férié)

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU PTIT CASINO



Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, nous fêterons le 10ème anniversaire de la fondation de l'association.

Il nous faudra donner à cet évènement une couleur particulière en faisant appel à l'imagination de tous.

Réservez dès à présent votre date du samedi 13 juillet 2024

Tous les volontaires, hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes sont les bienvenus pour que la réalisation de la fête, organisée en collaboration avec la municipalité, soit une réussite et la vitrine du dynamisme des Chelunais.

Vous viendrez nombreux, en famille ou avec des amis, passer une soirée festive et amicale.

Le bureau

LA GAULE CHELUNAISE

Amis pêcheurs, bonjour

Les beaux jours arrivent ... enfin...

Et les festivités aussi !

Nous vous rappelons le calendrier de la saison :

- Lâcher de truites "portion" le dimanche 28 avril à 7h30
- Ouverture de la saison le 1^{er} mai à 8h00
- Fermeture le jeudi 31 octobre inclus à 20h00

La Gaule Chelunaise vous souhaite une bonne saison.

Nous vous invitons à lire attentivement les règlements qui seront affichés dès l'ouverture.

Le bureau



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



Comme les années passées, nous célébrerons la victoire 1945 le mercredi 8 mai prochain au monument aux morts.

Rendez-vous à 10h30 à l'église St Pierre de Chelun

Dépose d'une gerbe de fleurs au monument aux morts ainsi qu'au cimetière sur la tombe de notre camarade Auguste Beccan.

Ensuite, comme d'habitude, repas au P'Tit Casino.

Nous vous en informerons ultérieurement.

Le président

Bonjour à tous,

A la fin du mois, le vendredi 26 avril, nous reprendrons le rythme annuel de nos rencontres fortement perturbé - comme dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs - par le Covid.

Vous êtes invités à notre repas de printemps qui se tiendra au P'Tit Casino, en attendant des jours meilleurs où nous pourrions nous retrouver sous le préau des Caves.

Petit rappel : les membres du Club - titulaires d'une carte 2024 (ou une attestation équivalente) ont le droit de pêcher gratuitement aux Caves pendant la période d'ouverture. Vous recevrez une carte émise par la Gaule Chelunaise, association en charge de la gestion halieutique de la pièce d'eau.

Dès à présent, vous pouvez retenir la date du 24 octobre 2024 : Cette année, le Club Saint Roch est chargé de l'organisation du repas cantonal annuel qui devrait se tenir, comme l'an dernier, à Bais.

Le bureau

2ème édition du Raid Famille

Organisé par l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, la 2ème édition du Raid Famille se déroulera le Samedi 8 juin 2024 à l'étang de la Forge de Martigné-Ferchaud. De 14h à 17h, Venez découvrir en famille (1 enfant/1 adulte) les différentes activités ludiques et sportives qui vous sont proposées.

Le Programme :

Prologue en course à pied (800m) suivi d'un parcours VTT (4kms), ensuite les équipes se répartissent sur les différentes activités sportives proposées tels que :

- le Kayak
- La VTT C.O
- Escalade
- Le Biathlon Laser
- Le Tir à L'arc
- Epreuves Surprises

Renseignements:

Goujon Sébastien/0750 33 20 82/ sebastien.goujon@osprf.asso.fr



La Régalante

L'inauguration de la Régalante, Véloroute de l'Ouest, reliant la Mont-Saint-Michel à Nantes, s'est déroulée à CHELUN, le samedi 30 mars dernier.

En effet, CHELUN est la première étape du territoire de la Roche aux Fées.



Ce fut un événement matinal et convivial, apprécié par beaucoup.

L'occasion de réunir les passionnés de vélos, ainsi que les acteurs du territoire pour le développement du tourisme.

Petit clin d'œil à Terre de Métamorphose, les éco-gîtes de CHELUN labellisés pour l'accueil des vélos, dont un article vous explique tout ci-dessous.



Terre de Métamorphose

Deux éco-gîtes ont ouvert le lundi 4 mars dernier au lieu-dit la Maison Neuve. Jennifer CUTULLIC et Jérôme POIX ont rénové un ancien corps de ferme, créant une atmosphère conviviale et cocooning.



Situés à 3 minutes du bourg de CHELUN les gîtes sont idéals pour un séjour à la campagne en famille ou entre amis, au coin du feu qui crépite.

On peut apprécier l'architecture authentique d'un ancien corps de ferme, le grand espace intérieur mais également les joies et le calme de la campagne avec des animaux sur place.



Pour une nuit ou plus, un premier gîte « La Maison du Jardinier » peut accueillir entre 2 et 4 personnes et un second « L'Auberge du Bonheur » peut recevoir 8 à 10 personnes avec des chambres à l'étage. Chaque gîte contient le nécessaire pour ses futurs visiteurs, cuisine équipée, coin salon, vaisselle, salle d'eau, WC, linge de maison, lave-vaisselle et lave-linge. De nombreux jeux sont également à disposition.

Ces meublés de tourisme sont classés 3 étoiles par Atout France et sont labellisés accueil vélo.

Des petits-déjeuners, brunchs et planches apéro bio et locaux sont également proposés aux clients.

Suite page suivante....

Parallèlement à cette activité d'accueil l'écolieu Terre de Métamorphose proposera des stages d'initiation à la permaculture et des ateliers paysans (herboristerie, bocaux, aquarelle...) tout au long de l'année.

A savoir, Terre de Métamorphose est géré sur les principes de la permaculture. Jennifer et Jérôme proposeront des événements autour de la nature et de l'écologie.

Dates à retenir :

- Portes ouvertes des éco-gîtes dimanche 21 avril 2024 de 10h à 17h
- Journées de la Permaculture les 8 et 9 mai (entrée gratuite) un événement qui proposera aux visiteurs une sensibilisation aux principes de cette approche, des ateliers, conférence(s) et d'autres surprises.

Contact : Terre de Métamorphose, 4 la Maison Neuve, 35640 Chelun

Tél : 06 20 14 29 68

Email : contact@terredemetamorphose.fr

Site web : www.terredemetamorphose.fr



Informations diverses

La municipalité remercie tous les Chelunais pour leur participation au recensement de la population 2024, ainsi que pour l'accueil fait à notre agent recenseur Armelle MENEUST.



Pour rappel, les élections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Nous comptons sur votre participation à ce scrutin.

La municipalité attire votre attention sur une importante augmentation d'abandon de déchets sur la voie publique, en centre bourg et en campagne. Des abandons sauvages conséquents qui monopolisent nos agents communaux, mais qui engendrent également des frais pour la commune. Le dernier en date est visible sur les photos à droite et ci-dessous. Le montant estimé pour la commune s'élève à 1 690 euros.

Il est interdit d'abandonner des déchets. Nous retrouvons régulièrement des canettes de bières et emballages qui sont abandonnés sur les routes, et dans les fossés à la sortie de la commune route de Forges et de la Guerche, ainsi qu'à l'étang des Caves. Pour l'environnement et le respect de tous, nous vous serions reconnaissants d'adopter une attitude plus éco-responsable.

